



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Procédure en cas de mauvais temps pour les tournois de volleyball de plage de Volleyball Québec

Prendre en note que les tournois de volleyball de plage ne seront qu'exceptionnellement annulés d'avance en cas de mauvais temps extrême. Par contre, un tournoi pourrait être retardé ou annulé sur place en cours de tournoi pour ces raisons.

En cas de mauvaises conditions météorologiques extrêmes, Volleyball Québec publiera le statut d'un tournoi (ANNULÉ) sur sa page Facebook
<https://www.facebook.com/VolleyballQC/>

- Les entraîneurs, officiels, athlètes et parents pourront donc s'informer rapidement et efficacement de la tenue ou l'annulation de l'événement.
- Volleyball Québec doit prendre la décision d'annuler ou non un événement au plus tard le vendredi à 16 h selon les bulletins météorologiques provinciaux disponibles à ce moment.
- Après 16 h, ce sera à l'organisateur local de prendre une décision en fonction des conditions météorologiques dans sa région.
- Le statut de l'événement sera affiché sur la page Facebook de Volleyball Québec seulement en cas d'annulation. L'absence de message de statut sur la page Facebook de Volleyball Québec signifierait que l'événement est toujours prévu et que les athlètes doivent se rendre sur place.
- Si les conditions météorologiques deviennent trop difficiles localement, la décision de l'organisateur sera prise sur place.
- Volleyball Québec pourrait ne pas appliquer de sanction d'absence prévue à la Politique de compétition lorsqu'une équipe décide de ne pas se rendre à un événement ou de quitter avant la fin pour cause de mauvais temps.

Temps orageux en cours de tournoi ou d'entraînement

En cas de temps orageux en cours de tournoi, le responsable de tournoi (avec l'arbitre-superviseur si présent) doivent suivre le règlement ci-dessous. Lors des entraînements, les entraîneurs doivent aussi suivre le même règlement. L'objectif de ce règlement est la sécurité des joueurs. En cas de doute, il faut l'appliquer afin de ne pas prendre de risque pour la sécurité des joueurs. Lors d'un tournoi, il est demandé aux équipes de rester sur place, sauf en cas d'instructions contraires. Les équipes manquant leur match reporté risquent de perdre par forfait.

Interruption automatique

Le responsable de l'activité doit interrompre immédiatement les matchs ou l'entraînement dès que le tonnerre est entendu ou dès qu'un éclair est aperçu. Il est alors demandé aux joueurs de se mettre à l'abri. Dans le cas de matchs, les joueurs doivent prendre en note le pointage.

L'interruption du match est d'une durée minimale de 15 minutes. Ce délai de 15 minutes sert à évaluer la situation avant de prendre une décision finale.



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Règle des 30 secondes

Afin de prendre une décision appropriée, le responsable de l'activité applique la règle des 30 secondes; c'est-à-dire le délai de temps compté entre l'éclair et le tonnerre. Ce délai doit être d'au moins 30 secondes afin de pouvoir reprendre l'activité.

Si le nombre de secondes entre l'éclair et le tonnerre augmente d'un éclair à l'autre, c'est que l'orage s'éloigne. Si le nombre de secondes diminue, c'est que l'orage s'approche.

Décision finale de reprise

La décision finale, soit de reprendre l'activité, ne peut être prise avant la fin des 15 minutes minimales d'interruption. Si après le délai de 15 minutes, il est évalué que l'orage s'approche du lieu de déroulement de l'activité, l'activité est suspendue à nouveau pour une période supplémentaire de 30 minutes.

Si après le délai de 30 minutes, il est évalué que l'orage s'éloigne du lieu de déroulement de l'activité et que la règle des 30 secondes n'est toujours pas atteinte, nous devons attendre que la règle des 30 secondes soit atteinte. En aucun cas, un match ne peut se jouer si la règle des 30 secondes n'est pas atteinte.

Décision finale d'annulation

La décision finale, d'annulation de l'activité, sera prise au jugement du responsable de l'activité au moment de son choix, après le délai de 15 minutes ou de plusieurs délais successifs de 15 minutes.

Dans le cas d'un tournoi, si le retard est inférieur à 4 heures, les manches interrompues reprendront normalement avec les mêmes pointages, joueurs et positions.

Si le retard est supérieur à 4 heures, les parties qui étaient en cours doivent être reprises au complet.

Reprise de l'événement

Volleyball Québec évaluera la possibilité de reprendre l'événement et, le cas échéant, trouver la meilleure modalité de reprise. Si d'autres mesures doivent être prises, Volleyball Québec communiquera avec les responsables des équipes concernées.

Pour toute question, communiquez par téléphone avec le coordonnateur de programmes.

Daniel Bonin au 450 502-8412